

Vera Pegna : " La France ne joue pas son rôle de pays laïque face aux pressions européennes de l'Eglise"

Vera Pegna est représentante de la Fédération Humaniste Européenne auprès de l'OSCE, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Son regard sur la pression des catholiques, au sein de l'Union européenne, et sur le nouveau traité de Lisbonne, est donc des plus intéressants pour les laïques attachés à la séparation du religieux et du politique.

Riposte Laïque : Peux-tu nous présenter la Fédération Humaniste Européenne, en quelques mots ?

Vera Pegna : En Europe il existe un nombre incalculable et très varié d'associations humanistes et laïques dont la caractéristique commune est l'importance qu'elles accordent à la laïcité. Un certain nombre d'entre elles adhèrent à la EHF/FHE, qui est une association internationale de droit belge créée en 1991. Une partie des membres de la EHF/FHE regroupent, à leur tour, d'autres associations dont certaines comptent des centaines de milliers de membres tandis que d'autres en comptent quelques dizaines seulement.

La FHE entretient des rapports réguliers avec les institutions de l'UE et elle s'est battue avec ténacité contre la mention des racines chrétiennes dans le préambule du traité constitutionnel ainsi que contre l'article 52 qui ouvre la porte à l'intervention des églises dans le processus législatif du Parlement européen. Elle intervient également au Conseil de l'Europe et à l'OSCE – l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – en défense de l'état de droit et contre la discrimination des non-croyants.

Riposte Laïque : Lors du référendum, les laïques, en France,

s'étaient beaucoup mobilisées sur l'article I-52, qui faisait de l'Eglise un partenaire officiel des autorités, et le II-70, qui, au nom de la lutte contre les discriminations, autorisait une libre pratique culturelle dans les espaces publics. Voistu, dans la nouvelle version, des éléments nouveaux ?

Vera Pegna : La seule nouveauté que je vois c'est que l'article 52, devenu le 15ter du Traité de Lisbonne, figure désormais sous le titre « Dispositions générales », ce qui rehausse la fonction des églises dans le cadre institutionnel européen. Dans le texte précédent le 52 figurait sous le titre « Principe de la démocratie participative » qui établit au premier alinéa que « Le fonctionnement de l'Union est fondé sur le principe de la démocratie représentative ». Effectivement, il était difficile d'y justifier la présence d'organismes théocratiques tels que les églises, mais le nouveau traité a été une bonne occasion pour offrir aux églises une place encore plus avantageuse de celle qu'elles occupaient dans le traité constitutionnel européen. Le mérite de tout cela revient à l'Eglise catholique qui agit comme chef de file des nombreuses églises chrétiennes présentes à Bruxelles.

Riposte Laïque : La Comece (Commission des Conférences épiscopales de la Communauté Européenne) a beaucoup œuvré, en coulisse, pour la reconnaissance de l'identité chrétienne de l'Europe. Penses-tu que, bien que diminuée en termes de nombre de fidèles, la religion catholique puisse profiter de ce nouveau texte pour mettre en difficulté des pays qui, comme la France, entendent continuer à séparer le religieux du politique ?

Vera Pegna : Il me semble que la France a commencé à mettre de l'eau dans son vin en matière de séparation du religieux et du politique avant que ne soit discuté le traité constitutionnel. Je dis cela pour souligner que les menées de l'Eglise catholique ne représentent qu'une moitié de l'histoire, l'autre moitié étant constituée par nos élus auxquels nous devons soit les privilèges dont jouissent les églises dans nos pays, soit leur présence dans le Traité de Lisbonne qui se

veut presque une constitution.

Avec l'article 15ter les hiérarchies catholiques ont obtenu ce qu'elles voulaient: la reconnaissance d'un rôle institutionnel qui leur permet d'intervenir directement dans le processus démocratique européen en exerçant un droit de regard sur les projets de loi avant leur adoption. Cela délégitime le Parlement qui est de ce fait considéré incapable de se prononcer sans l'apport du religieux sur les questions sensibles du point de vue moral et, qui pis est, le tout s'est fait sans aucun débat public et dans le plus grand silence des médias. La COMECE a déchaîné toutes ses forces – y compris l'image du Pape en pleurs – en faveur de la mention des racines chrétiennes pour faire passer l'article 52 en catimini, une tactique qui s'est avérée gagnante.

A cet égard, la position de la France est bien difficile à comprendre et encore plus difficile à accepter car M. de Villepin a présenté alors un amendement à l'article 52 composé du seul mot : « Supprimer », après quoi il l'a accepté en disant qu'il s'agissait d'un « bon compromis ». Or, cet article modifie la nature même de nos démocraties qui, en dépit de tous leurs défauts, sont néanmoins des démocraties représentatives des citoyens qui exercent leur droit de vote. Les églises, elles, s'auto-proclament représentatives de leurs fidèles parce qu'elles ont établi qu'une fois baptisé on demeure catholique pour l'éternité, et c'est bien grave qu'une démocratie politique accepte le baptême comme critère de représentativité. Donc ma réponse est oui, ce nouveau texte peut mettre en difficulté des pays qui, comme la France, entendent continuer à séparer le religieux du politique mais uniquement parce que nos politiques le veulent bien.

Riposte Laïque : Qu'as-tu pensé du discours du président de la République, Nicolas Sarkozy, lors de sa visite au Vatican, le 20 décembre dernier ?

Vera Pegna : Tout d'abord, je vous avoue que j'ai été consternée de voir le Président de la République française faire le signe de la croix devant le Pape. Même les plus bigots des présidents de la République italienne évitent de le

faire lors de visites officielles, c'est-à-dire lorsqu'ils représentent tous les italiens, y compris les non-croyants et les fidèles des religions autres que la catholique. A mes yeux, ceci est un véritable scandale politique.

En se signant Sarkozy a déclaré son appartenance religieuse et, partant, sa soumission à la doctrine morale catholique et à ses "vérités fondamentales" qui, si je ne m'abuse, contredisent maintes lois de votre République. En outre, ses propos du genre « Mais un homme qui croit, c'est un homme qui espère et l'intérêt de la République, c'est qu'il y ait beaucoup d'hommes et de femmes qui espèrent » sont inacceptables car dénigrants des citoyens qui ne croient pas au ciel.

Pour ce qui est des questions d'éthique, le président s'est référé implicitement à une « morale naturelle » en disant : « S'il existe incontestablement une morale humaine indépendante de la morale religieuse, la République a intérêt à ce qu'il existe aussi une réflexion morale inspirée de convictions religieuses ». Cela ressemble sinistrement aux affirmations que Benoît XVI fait dans l'encyclique Evangelium Vitae : « la reconnaissance d'une loi morale objective qui, en tant que « loi naturelle » inscrite dans le cœur de l'homme, est une référence normative pour la loi civile elle-même ». Et encore, Sarkozy a parlé d'une « laïcité enfin parvenue à maturité » qu'il appelle « laïcité positive » et qui rappelle la « saine laïcité » du Pape lequel se déclare d'accord avec la séparation de l'église et de l'Etat pour tout « sauf pour les questions morales ». N'est-ce pas une prise de position idéologique en rupture avec la tradition républicaine française ?

Riposte Laïque : Vingt pays sur vingt-cinq, au sein de l'Union européenne, sont signataires de concordats avec l'Eglise catholique. Penses-tu que les musulmans, au nom de l'égalité des religions, pourraient faire des demandes équivalentes, entraînant une généralisation de ce genre de revendications ?

Vera Pegna : Je ne le crois pas quoique, je tiens à le préciser, mon optique est probablement différente de la vôtre

qui avez une histoire d'immigration musulmane bien plus ancienne que la nôtre. Je ne le crois pas car l'Eglise catholique ayant obtenu au plan européen que « les églises » aient un rôle institutionnel, les autres religions lui emboîteront le pas et chercheront à avoir elles aussi une place, aussi minime soit-elle, à ce niveau-là. D'ailleurs, l'Islam ne connaissant pas de hiérarchie religieuse, je ne vois pas qui pourrait faire demande de privilèges en son nom. Pour le moment l'expérience indique que ce sont les gouvernants des états européens qui font pression sur les musulmans résidant dans leur pays afin que, à l'instar des autres religions, ils nomment un représentant avec lequel dialoguer. Le résultat de ce souci d'égalité paraît demeurer bien faible vu que ce ne sont pas les musulmans en général qui sont représentés par ces personnes, mais de petites associations de musulmans qui acquièrent de l'importance du seul fait qu'ils sont appelés à dialoguer avec les autorités.

Riposte Laïque : Tu es italienne. La défaite de Berlusconi, qui était soutenu par des secteurs conservateurs catholiques, change-t-elle la donne dans ton pays, et représente-t-elle une défaite pour l'Eglise catholique ?

Vera Pegna : Oh non, bien au contraire. Les hiérarchies vaticanes continuent à intervenir librement dans notre vie politique et à diviser les italiens en essayant d'imposer leur doctrine morale par la loi, ce qui explique que le gouvernement est paralysé sur certains thèmes comme la reconnaissance des PACS, même fortement édulcorés. En outre l'Eglise catholique est bien représentée au sein de la coalition de centre gauche actuellement au pouvoir. Celle-ci est noyauté par des « théo-dem » c'est-à-dire des députés ayant une double allégeance, à l'église et à la démocratie (il y en a qui savent vivre avec leurs contradictions...) et ne cachent pas qu'ils suivent les instructions du Vatican eu égard à la famille, l'avortement, l'euthanasie, la recherche scientifique, etc.

En ce moment ces gens-la se battent pour la révision de la loi sur l'IVG et ont même proposé un moratoire de l'avortement «

comme pour la peine de mort ». Mais à part cela, il ne faut pas oublier que Romano Prodi appartenait au Parti démocrate-chrétien. Et ces derniers temps nous avons eu droit au spectacle navrant de leaders de gauche, des ex-communistes, déclarer publiquement leur quête spirituelle ou leur passé chez les Jésuites. Et Massimo D'Alema, ex- PC et actuel ministre des Affaires étrangères, s'est rendu Place Saint-Pierre à la canonisation du fondateur de l'Opus Dei, Escrivà de Balaguer. Quant au président du nouveau Parti Démocratique et maire de la capitale, Walter Veltroni, à la mort du Pape précédent il a annoncé que la gare ferroviaire de Rome, la Stazione Termini se serait appelée Stazione Papa Wojtyła. Une véritable levée de boucliers de la part de citoyens laïques l'en a empêché. Donc la Vatican n'a rien à craindre des successeurs de Berlusconi.

Propos recueillis par Pierre Cassen